

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°82/ 2024

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 8
Votants : 8

L'an deux mille vingt-quatre
le 7 novembre à 18 heures
le Conseil Municipal de la commune de
Molines en Queyras s'est réuni en session
ordinaire sous la Présidence de
GARCIN Valérie, Maire

Date de la convocation : le 29 octobre 2024

Présents : ALLAIX Romain, ARMANET Carole, BONNIN Gilbert, CHALLOT Serge, CLEMENCEAU Philippe, FOUQUE Christian, GARCIN Michel, GARCIN Valérie.

Absents : GICQUEL Mathieu, HOUSSET Raphaël, ROUX Delphine.

Secrétaire de séance : CLEMENCEAU Philippe.

OBJET : Motion relative à l'accompagnement financier des communes reconnues en état de catastrophe naturelle.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la motion relative à l'accompagnement financier des communes reconnues en état de catastrophe naturelle adoptée par l'AMF 05 en date du 27 septembre 2024.

Cette motion demande au Gouvernement de tenir son engagement à assurer un « zéro reste à charge » pour les collectivités concernées.

Salue la mobilisation du Conseil départemental pour appuyer les communes et les intercommunalités concernées.

Appelle l'Etat à attribuer aux communes et communautés de communes haut-alpines un montant de dotation de solidarité aux collectivités victimes d'événements climatiques ou géologiques (DSEC) suffisant pour répondre aux besoins locaux.

Souhaite que les dotations indispensables à la réalisation des projets d'investissement publics locaux (DETR, DSIL) ne soient pas ponctionnées par manque de crédits relevant de la DSEC.

Après délibération, le Conseil Municipal de Molines en Queyras adopte la motion relative à l'accompagnement financier des communes reconnues en état de catastrophe naturelle.

Vote : Pour à l'unanimité

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Le Maire

GARCIN Valérie

